

TABLE DES MATIÈRES

<i>Remerciements</i>	VII
<i>Préface</i>	IX
<i>Avant-propos</i>	XI
<i>Profils biographiques</i>	XIII
<i>Sigles et abréviations</i>	XXIII

LIVRE III – LA PROCÉDURE NON CONTENTIEUSE

Michel BEAUCHAMP

TITRE I- DISPOSITIONS GÉNÉRALES (art. 302-305)	3
❖ Demandes, en l'absence de litige, traitées suivant la procédure non contentieuse	3
❖ Autres demandes traitées suivant la procédure non contentieuse	9
❖ Procédure générale applicable à la demande non contentieuse	9
❖ Procédure particulière applicable à la demande non contentieuse contestée	9
❖ Devoirs du tribunal ou du notaire d'agir dans l'intérêt premier de la personne concernée dans une affaire non contentieuse concernant l'intégrité, l'état ou la capacité d'une personne	10

**TITRE II- LES RÈGLES APPLICABLES DEVANT
LE TRIBUNAL (art. 306-311) 11**

- ❖ Compétence du tribunal ou du greffier spécial 11
- ❖ Exclusion de la compétence du greffier spécial dans
certaines matières 11
- ❖ Révision des décisions du greffier spécial 11

Chapitre I- La demande (art. 306, 307) 13

- ❖ La demande particulière d'autorisation de vendre
le bien d'autrui 13
- ❖ Les poursuites hypothécaires et la vente sous contrôle
de justice 15
- ❖ Le jugement qui autorise la vente du bien d'autrui 15
- ❖ La vente sous contrôle de justice 15
- ❖ Le mode de réalisation, la vente et ses effets,
la distribution du produit de l'exécution 17

Chapitre II- La présentation (art. 308-311) 18

- ❖ La signification et la notification 18
- ❖ La preuve 19
- ❖ La preuve particulière en matière d'ouverture d'un
régime de protection d'un majeur et d'homologation
de mandat 19
- ❖ La preuve particulière en matière d'ouverture d'une
tutelle au majeur et d'homologation de mandat 19
- ❖ Observations de personnes présentes et intéressées 21
- ❖ Observations constituant une contestation réelle
du bien-fondé de la demande 21
- ❖ Statut des personnes invitées à présenter des
observations ou à participer à des délibérations 21

❖ Avis du jugement à la personne concernée, à son représentant ou au curateur public	22
TITRE III- LES RÈGLES APPLICABLES DEVANT LE NOTAIRE (art. 312-320)	23
Chapitre I- La compétence du notaire de se prononcer sur certaines demandes non contentieuses (art. 312)	23
Chapitre II- La demande (art. 313)	24
❖ Convocation d’une assemblée de parents, d’alliés ou d’amis	24
Chapitre III- Les opérations et les conclusions (art. 314-320)	26
❖ Demande contestée	27
❖ Procès-verbal en minute des opérations et conclusions du notaire	28
❖ Dépôt au greffe du tribunal du procès-verbal des opérations et des conclusions du notaire.	28
❖ Avis de dépôt du procès-verbal des opérations et conclusions du notaire auprès du tribunal	28
❖ Effet de l’absence d’opposition sur la nomination d’un tuteur à un mineur ou la constitution d’un conseil de tutelle à un mineur.	29
❖ Jugement du tribunal sur les conclusions du notaire	29
 LIVRE IV – LE JUGEMENT ET LES POURVOIS EN RÉTRACTATION ET EN APPEL	
TITRE I- LE JUGEMENT (art. 321-338)	31
(voir volume 1)	
TITRE II- LES FRAIS DE JUSTICE (art. 339-344)	31
(voir volume 1)	

Denis FERLAND

TITRE III- LA RÉTRACTATION DU JUGEMENT (art. 345-350)	33
❖ Principe de l'irrévocabilité des jugements	33
Chapitre I- La rétractation à la demande d'une partie (art. 345-348)	35
❖ Motif général de déconsidération de l'administration de la justice	35
❖ Motifs additionnels	37
❖ Jugement statuant au-delà des conclusions ou omettant de statuer sur une conclusion	38
❖ Défaut de produire une défense valable d'un mineur ou majeur en tutelle ou en curatelle ou inapte	38
❖ Consentement invalide ou offres non autorisées et ultérieurement désavouées	38
❖ Découverte, après le jugement, d'une preuve nouvelle et déterminante	39
❖ Rétractation d'un jugement rendu par défaut de répondre à l'assignation, de participer à la conférence de gestion ou de contester au fond	40
❖ Illustrations	43
❖ Rescindant et rescisoire : vases communicants	47
❖ Applicabilité des dispositions en matière de rétractation aux jugements rendus selon la procédure contentieuse ou non contentieuse	48
❖ Coexistence de la demande en rétractation de jugement et de l'action directe en annulation de jugement	48
❖ Procédure et délai de signification et de présentation du pourvoi d'une partie en rétractation du jugement	49

❖ Contenu du pourvoi en rétractation de jugement	49
❖ Délai de signification du pourvoi en rétractation de jugement	50
❖ Délai de présentation du pourvoi en rétractation de jugement	51
❖ Caractère rigoureux des délais de signification et de présentation	52
❖ Pouvoir du tribunal de proroger les délais de rigueur de signification et de présentation du pourvoi en rétractation de jugement	53
❖ Procédure subséquente à la présentation du pourvoi en rétractation	55
Chapitre II- La rétractation à la demande d'un tiers (art. 349)	57
❖ Motifs de la demande du tiers en rétractation de jugement	57
❖ Délai d'introduction et procédure du pourvoi d'un tiers en rétractation d'un jugement	60
❖ Droit d'appel du jugement rendu sur une demande d'un tiers en rétractation de jugement	61
Chapitre III- L'effet du pourvoi d'une partie ou d'un tiers en rétractation d'un jugement sur l'exécution de ce jugement (art. 350)	62
<i>Denis FERLAND</i>	
TITRE IV- L'APPEL (art. 351-390)	65
❖ Caractère supplétif des règles codifiées de procédure d'appel	65
❖ Interprétation et application des règles de procédure d'appel	66

❖ Directive du greffier	67
❖ Dispense de l'observation d'une disposition du règlement.	67
❖ Pouvoirs généraux de la Cour d'appel.	67
❖ Ordonnance de sauvegarde pendant l'appel.	68
❖ Pouvoir de rendre toutes ordonnances propres à sauvegarder les droits des parties	71
Chapitre I- L'introduction de l'instance d'appel (art. 351-366)	77
Section I- La formation de l'appel (art. 351-359)	77
❖ Titulaire du droit d'appel.	77
❖ Formation de l'appel de plein droit	77
❖ Contenu de la déclaration d'appel.	77
❖ Écrit supplémentaire à la déclaration d'appel	79
❖ Attestation certifiant qu'aucune transcription d'une déposition n'est requise ou qu'instruction a été donnée de procéder à la transcription des dépositions pertinentes	80
❖ Notification de la déclaration d'appel au greffe du tribunal de première instance	80
❖ Transmission du dossier de l'affaire à la Cour d'appel	80
❖ Effet de l'appel régulièrement formé sur l'exécution du jugement de première instance	80
❖ Effet de l'appel partiel d'un jugement sur l'exécution de ce jugement	82
❖ Formation de l'appel sur permission.	82

❖ Signification de la déclaration d'appel et de la demande de permission d'appeler	83
❖ Acte de représentation de l'intimé, des intervenants et des mis en cause.	84
❖ Formation d'un appel incident par une autre partie	84
Section II- Les délais d'appel (art. 360-363)	85
❖ Délai d'appel principal de plein droit ou sur permission.	85
❖ Le délai d'appel incident	87
❖ Délai d'appel d'un jugement qui met fin à une injonction interlocutoire, refuse la libération d'une personne ou confirme ou annule une saisie avant jugement	88
❖ Délai d'appel du jugement sur une opposition à la libération d'une personne ou du jugement qui accueille une demande d'autorisation touchant l'intégrité d'une personne, ou ordonne la garde en vue ou à la suite de l'évaluation psychiatrique d'une personne	88
❖ Délai d'appel par les ayants cause d'une partie décédée sans avoir appelé dans le délai	89
❖ Autorisation d'un appel principal ou incident hors délai.	89
❖ Suspension des délais d'appel d'un jugement porté en appel et ayant réservé au demandeur le droit de réclamer des dommages-intérêts additionnels en réparation d'un préjudice corporel	93
Section III- Les conditions de l'appel ou de son rejet (art. 364-366).	93
❖ Cautionnement en appel	93
❖ Sanction du défaut de respecter l'ordonnance de cautionnement dans le délai imparti	97

- ❖ Rejet préliminaire de l'appel 97
- ❖ La demande de rejet de l'appel : procédure, délais de dépôt et de présentation et suspension des délais pour la constitution du dossier d'appel 101
- ❖ Décision de rejeter la demande de rejet de l'appel sur le vu du dossier, sans audition 102

- Chapitre II-** La gestion de l'appel (art. 367-369) 103
 - ❖ Conférence de gestion de l'appel 103
 - ❖ Directives quant à la poursuite de l'appel 105

- Chapitre III-** Le mémoire et l'exposé d'appel (art. 370-376) 106
 - ❖ L'énoncé commun des parties 106
 - ❖ Les mémoires 106
 - ❖ Appel du dispositif et non des motifs du jugement 108
 - ❖ Obligation des parties de joindre à leur mémoire une copie des pièces et tous les extraits de la preuve nécessaires à la détermination des questions en litige 108
 - ❖ Délais de dépôt et notification des mémoires 111
 - ❖ L'exposé 112
 - ❖ Délais de dépôt et de notification des exposés 112
 - ❖ Demande d'un juge d'appel aux parties de produire au dossier des notes additionnelles 112
 - ❖ Sanction en cas de défaut de l'appelant de déposer son mémoire ou son exposé avant l'expiration des délais impartis 113
 - ❖ Sanction en cas de défaut de l'intimé ou d'une autre partie de déposer son mémoire ou son exposé dans le délai imparti 114

Chapitre IV- Le déroulement de l'appel (art. 377-386)	115
Section I- Les demandes en cours d'instance et les incidents (art. 377-380)	115
❖ Demandes en cours d'instance d'appel	115
❖ Incidents en cours d'instance d'appel relevant de la compétence d'un juge d'appel	115
❖ Incidents en cours d'instance d'appel relevant de la compétence d'un juge d'appel ou d'un greffier	121
❖ Ordonnance de sauvegarde en appel et correction de toute irrégularité dans la procédure d'appel : compétence d'un juge d'appel	122
❖ Incidents en cours d'instance d'appel relevant de la compétence de la Cour d'appel	122
❖ Déclaration d'inhabilité de l'avocat d'une partie à l'appel	122
❖ Autorisation de la présentation d'une preuve nouvelle indispensable en appel	122
❖ Argument nouveau en appel, non soulevé en première instance	127
Section II- La conférence de règlement à l'amiable (art. 381, 382)	127
Section III- L'inscription pour audience (art. 383, 384)	128
Section IV- L'audience (art. 385, 386)	129
Chapitre V- L'arrêt (art. 387-390)	130
❖ Arrêt rendu à la majorité des juges qui ont entendu l'appel	130
❖ Obligation de la Cour d'appel de motiver son arrêt	130

- ❖ Avis aux parties de l'arrêt rendu par la Cour d'appel 131
- ❖ Impossibilité pour l'un des juges de faire connaître son opinion 131
- ❖ Rectification de l'arrêt de la Cour d'appel. 131
- ❖ Vérification de l'état des frais 133
- ❖ Force exécutoire de l'arrêt de la Cour d'appel 134
- ❖ Pouvoir discrétionnaire de la Cour d'appel ou de l'un de ses juges de suspendre l'exécution d'un arrêt de la Cour d'appel si une partie démontre son intention de présenter une demande d'autorisation d'appel à la Cour suprême . . 135
- ❖ Cautionnement 137
- ❖ Critères d'ordonnance d'un sursis d'exécution d'un arrêt de la Cour d'appel 138
- ❖ Compétence de la Cour suprême ou de l'un de ses juges d'ordonner le sursis de l'exécution d'un arrêt de la Cour d'appel du Québec 141
- ❖ Présentation préférable de la demande de sursis à un juge de la Cour d'appel plutôt qu'à un juge de la Cour suprême 142
- ❖ Modification ou annulation d'une ordonnance de sursis . . 143

**LIVRE V – LES RÈGLES APPLICABLES
À CERTAINES MATIÈRES CIVILES**

Marie ST-PIERRE

**TITRE I- LES DEMANDES EN MATIÈRE DE DROIT
DES PERSONNES (art. 391-408) 145**

Chapitre I- Dispositions générales (art. 391-394) 147

Chapitre II- Les demandes en matière d'intégrité (art. 395-402)	151
Section I- Les soins et la garde en établissement (art. 395-397)	151
1. Les principes	151
2. Le tribunal compétent.	153
3. Le consentement aux soins.	154
3.1 La nécessité du consentement.	154
3.2 Le consentement substitué	155
3.3 L'intervention judiciaire.	156
3.4 Les règles particulières de procédure	158
4. La garde en établissement	158
4.1 La nécessité du consentement.	158
4.2 Le champ d'application	159
4.3 Les règles particulières de procédure	161
5. L'appel	162
<i>Pierre LEMIEUX</i>	
Section II- <i>L'habeas corpus</i> (art. 398-402)	164
1. Les conditions d'ouverture du recours.	166
2. Les conditions d'exercice du recours	172
3. <i>L'habeas corpus</i> et le pourvoi en contrôle judiciaire (art. 34, 529 et s.)	175

Marie ST-PIERRE

Chapitre III- Les demandes relatives à l'état et à la capacité des personnes (art. 403-406) 177

1. La demande en révision d'une décision du directeur de l'état civil. 177
2. La demande d'autorisation de la désignation d'un tuteur supplétif au mineur qui fait l'objet d'un signalement 178
3. La demande relative à une tutelle au majeur, à la représentation temporaire d'un majeur inapte ou à un mandat de protection 178
4. La demande nécessitant la convocation d'une assemblée de parents, d'alliés ou d'amis 178
5. La demande d'ouverture d'une tutelle au majeur à l'initiative du curateur public. 180

Pierre LEMIEUX

Chapitre IV- Les personnes morales (art. 407, 408) 181

1. Les conditions d'ouverture du recours 182
 - 1.1 La constitution illégale de la personne morale. . . 183
 - 1.2 Les cas de dol et d'erreurs dans l'obtention de la personnalité juridique 183
 - 1.3 L'abus ou l'excès de pouvoir 184
 - 1.4 La renonciation à ses droits 185
2. Les conditions d'exercice du recours 185

Marie ST-PIERRE

TITRE II- LES DEMANDES EN MATIÈRE FAMILIALE (art. 409-458)	187
Chapitre I- Les règles de la demande et de l'instance (art. 409-416).	189
1. Les règles de la demande et de l'instance prévues aux articles 409 à 416 C.p.c.	189
2. Les règles spécifiques en matière familiale prévues aux autres titres du Code	195
2.1 Adjuger au-delà de ce qui est demandé.	195
2.2 Le huis clos	196
2.3 Le tribunal compétent	197
2.4 Le lieu d'introduction de la demande	197
2.5 La présence d'une personne ou la présentation d'une preuve pour éclairer le tribunal	199
2.6 Les règlements de procédure	200
2.7 Les pouvoirs du greffier spécial.	200
2.8 De certains pouvoirs spéciaux de gestion du juge	200
2.9 L'enquête et l'audition d'une cause par défaut	201
2.10 Les interrogatoires préalables	201
2.11 Le désistement d'une demande ou d'un acte de procédure	201

2.12	L'avocat à l'enfant ou au majeur inapte	201
2.13	L'examen psychosocial	202
2.14	Les frais de justice	202
2.15	Le cautionnement pour frais de justice.	202
2.16	La saisie avant jugement	203
Chapitre II-	La médiation en cours d'instance (art. 417-424)	204
Section I-	Les séances d'information sur la parentalité et la médiation (art. 417-419)	204
Section II-	Le recours à la médiation (art. 420-424)	205
Chapitre III-	L'expertise par le service d'expertise psychosociale (art. 425-429)	209
Chapitre IV-	La demande conjointe en séparation de corps, en divorce ou en dissolution d'union civile sur projet d'accord (art. 430, 431)	211
Chapitre V-	Les demandes relatives à l'adoption (art. 432-442)	213
❖	Contenu de la demande relative à l'adoption	215
❖	Tribunal compétent	216
❖	Conditions particulières à l'adoption d'un enfant domicilié hors du Québec	216
❖	Notification	217
❖	Confidentialité	217
Chapitre VI-	Les demandes relatives aux obligations alimentaires (art. 443-450)	223

Chapitre VII- Les demandes relatives à l'autorité parentale (art. 451, 452)	230
Chapitre VIII- Le jugement (art. 453-457)	232
1. Le premier jugement.	232
2. Les ordonnances subséquentes	233
Chapitre IX- Les règles concernant l'opposition au mariage ou à l'union civile (art. 458)	236

Michel BEAUCHAMP

TITRE III- LES DEMANDES CONCERNANT LES SUCCESSIONS, LES BIENS, LES SÛRETÉS ET LA PREUVE (art. 459-488)	237
---	-----

Chapitre I- La vérification des testaments et les lettres de vérification (art. 459-466)	237
❖ Procédure non contentieuse	237
Section I- La vérification des testaments (art. 459-462)	237
❖ Remarques préliminaires	237
❖ Intérêt	239
❖ Protection des tiers.	239
❖ Preuve	242
❖ Original du testament en la possession d'un tiers.	243
❖ Dépôt au greffe du testament vérifié par le tribunal et délivrance de copies certifiées	243
❖ Conservation dans son greffe du testament vérifié par un notaire	243
❖ Contestation ultérieure d'un testament vérifié	243

Section II- Les lettres de vérification (art. 463-466)	244
❖ Finalité des lettres de vérification	244
❖ Notification de la demande de lettres de vérification . .	244
❖ Révocation ou rectification des lettres de vérification . .	244
❖ Délivrance de copies des lettres de vérification	245
Chapitre II- Les demandes relatives à la publicité des droits et à la prescription acquisitive d'un immeuble (art. 467, 468)	246
❖ Procédure non contentieuse	246
❖ Demandes relatives à l'inscription ou à la rectification, à la réduction ou à la radiation d'une inscription sur le registre foncier ou sur le registre des droits personnels et réels mobiliers.	246
❖ La radiation d'une inscription sur le registre.	246
❖ Les autres objets	251
❖ Compétence	251
❖ Intérêt	252
❖ Lieu d'introduction de la demande	253
❖ Procédure.	253
❖ Preuve	254
❖ Demande relative à la prescription acquisitive d'un immeuble.	254
❖ Intérêt	254
❖ Compétence	255
❖ Lieu d'introduction de la demande	255
❖ Procédure.	255

Chapitre III- Le bornage (art. 469-475)	257
❖ Intérêt au bornage	258
❖ Mise en demeure de procéder au bornage.	259
❖ Le bornage conventionnel : accord sur le bornage et le choix d'un arpenteur-géomètre	259
❖ Le bornage judiciaire : saisine du tribunal en l'absence d'accord	260
❖ Rapport de bornage préparé par l'arpenteur-géomètre . . .	260
❖ Critères pour déterminer la ligne	264
❖ Les frais d'expertise	266
❖ Acceptation du rapport de bornage : pose des bornes	266
❖ Refus du rapport de bornage par l'un des propriétaires : demande au tribunal de se prononcer sur le bornage	267
❖ Jugement du tribunal sur le bornage : détermination de la ligne séparative et ordonnance de poser les bornes	268
❖ Cession de droits dans l'immeuble en cours d'instance : reprise d'instance forcée.	268
❖ Bornage pouvant affecter des immeubles contigus : ordonnance d'intervention des propriétaires de ces immeubles	269
❖ Frais de l'abornement et du procès-verbal : partage proportionnel.	269
❖ Bornage, possessoire et pétitoire	269
Chapitre IV- La copropriété et le partage (art. 476, 477)	271
❖ L'indivision et le partage	271
❖ L'intérêt.	271

- ❖ Particularités de l'indivision et du partage 272
- ❖ Ordonnance de partage en nature ou de vente
de biens indivis 273
- ❖ Le partage en nature des biens indivis 273
- ❖ Le partage par la vente des biens indivis 274
- ❖ Nomination d'un expert pour procéder au partage 275
- ❖ Rapport de l'expert nommé pour procéder au partage. 275
- ❖ Homologation du rapport de l'expert par le tribunal :
demande et contestation 276
- ❖ La copropriété divise d'un immeuble 276
- Chapitre V-** Les coffres-forts (art. 478, 479) 277
- Chapitre VI-** Les demandes relatives aux sûretés
(art. 480-483) 278
- ❖ Le cumul du recours personnel et du recours
hypothécaire 279
- ❖ Règles particulières à l'exercice des droits
hypothécaires : préavis d'exercice 280
- ❖ Choix d'un recours hypothécaire non conforme au préavis
d'exercice 282
- ❖ Tribunal compétent 282
- ❖ Demande relative aux sûretés 283
- ❖ La contestation de la créance. 284
- ❖ Ordonnance en délaissement d'un bien 284
- ❖ Demande d'annulation d'une ordonnance en délaissement
d'un bien rendue avant l'expiration du délai indiqué
dans le préavis d'exercice d'un droit hypothécaire. 285

❖ Demande d'autorisation d'exercice d'un droit hypothécaire contre un ou plusieurs propriétaires inconnus d'un bien hypothéqué	286
Chapitre VII- La délivrance d'actes notariés (art. 484, 485)	287
❖ Procédure non contentieuse	287
❖ Devoir des notaires de donner communication ou de délivrer les actes ou extraits d'actes de leur greffe	287
❖ Ordonnance judiciaire de communication ou de délivrance d'actes notariés, en cas de refus ou de silence : le compulsoire	288
❖ Compétence	288
❖ Le compulsoire	288
❖ Intérêt requis du demandeur du compulsoire	289
❖ L'ordonnance de communication ou de délivrance d'actes notariés : contenu et notification	290
❖ Condamnation exceptionnelle du notaire aux frais du compulsoire	290
Chapitre VIII- La reconstitution de certains documents (art. 486-488)	291
❖ Procédure non contentieuse	291
❖ Notion d'acte authentique	291
❖ Perte de la minute ou de l'original d'un acte authentique ou d'un registre public	291
❖ Homologation par le tribunal d'un document reconstitué	292
❖ Effet juridique de l'acte reconstitué et homologué	292
❖ Contestation ou correction d'un document homologué	293
❖ Compétence	293

Frédérique SABOURIN

TITRE IV- LES DEMANDES INTÉRESSANT LE DROIT INTERNATIONAL PRIVÉ (art. 489-508).	295
Chapitre I- Dispositions générales (art. 489, 490)	298
A. Capacité et pouvoir d’ester	298
B. Les délais	301
Chapitre II- Les moyens préliminaires et le cautionnement (art. 491-493)	304
A. Les moyens préliminaires	304
1. Délais de présentation des moyens préliminaires	305
2. Facteurs à considérer dans l’application des articles 3135 et 3137 C.c.Q. : <i>forum non conveniens</i> et litispendance internationale	309
B. Le cautionnement pour la sûreté des frais de justice	311
1. L’assujettissement et les exclusions	313
1.1 Le demandeur est une personne physique	314
1.2 Le demandeur est une personne morale	315
1.3 Autres illustrations d’assujettissement	317
1.4 Les exclusions	319
2. La discrétion du tribunal et les critères de détermination du montant du cautionnement	321
3. Le délai de présentation de la demande de cautionnement	325

4. Les modalités du dépôt du cautionnement ordonné par le tribunal	325
5. La sanction du défaut du demandeur étranger de déposer le cautionnement ordonné	327
Chapitre III- La notification internationale (art. 494-496)	328
A. La notification dans les États parties à la Convention de La Haye	329
B. La notification dans les autres États	333
1. Notification dans une province ou un territoire canadiens	333
2. Notification dans un État qui n'est pas partie à la Convention de La Haye	334
C. Le procès-verbal de la notification et les recours	335
Chapitre IV- La convocation des témoins (art. 497, 498)	338
Chapitre V- La commission rogatoire (art. 499-506)	342
Section I- La commission rogatoire émanant du Québec (art. 499-503)	343
Section II- La commission rogatoire en provenance d'un État étranger (art. 504-506)	347
Chapitre VI- La reconnaissance et l'exécution des décisions et des actes publics étrangers (art. 507, 508)	352
A. Le régime général	352
B. Les régimes spéciaux	356

NOTE ADDITIONNELLE : LES IMMUNITÉS ET LA
LOI SUR LES DOSSIERS D'ENTREPRISES 359

A. Les immunités 359

B. Les dossiers d'entreprises 362

**LIVRE VI – LES VOIES PROCÉDURALES
PARTICULIÈRES**

**TITRE I- LES MESURES PROVISIONNELLES
ET DE CONTRÔLE (art. 509-535) 367**

Denis FERLAND

Chapitre I- L'injonction (art. 509-515) 367

❖ Aperçu historique 367

❖ La période antérieure à 1878 367

❖ La loi de 1878 371

❖ La refonte de la procédure, en 1888 371

❖ Les modifications de 1897 372

❖ La période contemporaine 372

❖ Notions préliminaires 373

❖ Le caractère universel de l'injonction 373

❖ Le caractère discrétionnaire de l'injonction 373

❖ Conditions d'exercice de la discrétion judiciaire 375

❖ L'existence d'un autre recours 375

❖ Injonction et compensation pécuniaire 377

❖ Injonction et recours pénal 377

❖ Injonction et théorie des « mains propres »	378
❖ Injonction et délai	379
❖ Notion et portée de l'injonction	381
❖ L'injonction et les autres ordonnances spécifiques	383
❖ Caractère exceptionnel de l'injonction	385
❖ Demande d'injonction finale ou permanente	385
❖ Compétence exclusive de la Cour supérieure	387
❖ Compétence de la Cour fédérale du Canada	387
❖ Cumul des recours	388
❖ Conditions générales pour agir en justice en matière d'injonction	388
❖ Interdiction de la demande d'injonction permanente contre certaines personnes	390
❖ Interdiction de la demande d'injonction contre l'État ou ses ministres	390
❖ Interdiction de la demande en injonction pour empêcher des procédures judiciaires, ou pour faire obstacle à l'exercice d'une fonction au sein d'une personne morale . .	392
❖ La procédure de demande d'injonction permanente	394
❖ Déroulement de l'instance en injonction permanente	395
❖ Déroulement normal	395
❖ Déroulement accéléré	395
❖ Droit d'appel et critères d'intervention de la Cour d'appel	396
❖ Jugement au fond	397
❖ Jugement rejetant la demande d'injonction permanente	397

❖ Jugement prononçant l'injonction permanente	397
❖ Droit d'appel du jugement accueillant ou rejetant une demande d'injonction permanente	399
❖ Effet de l'appel sur l'exécution d'une injonction permanente et suspension de l'injonction permanente durant l'appel	399
❖ Effet de l'appel, dans les dix jours, d'un jugement rejetant une demande d'injonction permanente, sur une injonction interlocutoire	401
❖ Ordonnances de sauvegarde des droits des parties pendant l'instance d'appel du jugement rejetant une demande d'injonction permanente (art. 49).	402
❖ Conditions et procédure de la demande d'injonction interlocutoire.	404
❖ Injonction interlocutoire provisoire	405
❖ Conditions générales	405
❖ Interdiction des injonctions provisoires contre certaines personnes et dans certains cas.	408
❖ Procédure.	408
❖ La pratique des tribunaux	408
❖ Preuve	409
❖ Jugement rejetant la demande d'injonction interlocutoire provisoire	409
❖ Jugement accueillant la demande d'injonction interlocutoire provisoire	410
❖ Cautionnement	410
❖ Signification	412
❖ Droit d'appel du jugement accueillant ou rejetant une demande d'injonction interlocutoire provisoire	413

❖ Nature d'une ordonnance de sauvegarde en attente d'audition d'une demande d'injonction interlocutoire	415
❖ Droit d'appel d'une ordonnance de sauvegarde en attente d'audition d'une demande d'injonction interlocutoire	416
❖ Critères d'intervention de la Cour d'appel saisie d'un appel d'une ordonnance de sauvegarde	417
❖ Effet de la formation de l'appel sur l'injonction interlocutoire provisoire	417
❖ Injonction interlocutoire proprement dite	419
❖ Formation de la demande	419
❖ Conditions générales	419
❖ Caractère discrétionnaire du recours en injonction	419
❖ Application globale des critères d'émission de l'injonction interlocutoire	420
❖ Les critères généraux d'émission d'une injonction interlocutoire	421
❖ Les critères généraux d'une injonction interlocutoire en droit constitutionnel	428
❖ Le critère de l'apparence sérieuse de droit	430
❖ Le critère de la nécessité de l'injonction interlocutoire pour éviter un préjudice sérieux ou irréparable	433
❖ Le critère jurisprudentiel de la balance des inconvénients	434
❖ Clauses privatives	436
❖ Les actes de procédure	437
❖ Demande d'injonction interlocutoire avant le dépôt ou la signification de la demande introductive d'instance	438

❖ Le déroulement procédural	438
❖ Contestation orale ou écrite de la demande d'injonction interlocutoire.	438
❖ Motifs de contestation	438
❖ Les pièces	440
❖ Déclarations détaillées sous serment	440
❖ Interrogatoire sur le serment ou une déclaration écrite détaillée sous serment	443
❖ Preuve orale additionnelle à la preuve par déclaration écrite sous serment.	444
❖ Ordonnance de sauvegarde en attente de l'audition de la demande d'injonction interlocutoire	445
❖ Droit d'appel d'un jugement prononçant une ordonnance de sauvegarde en attente de l'audition d'une demande d'injonction interlocutoire	449
❖ Critères d'intervention de la Cour d'appel saisie de l'appel d'une ordonnance de sauvegarde prononcée en attente de l'audition d'une demande d'injonction interlocutoire.	450
❖ Jugement sur la demande d'injonction interlocutoire	450
❖ Rejet de la demande d'injonction interlocutoire	450
❖ Prononcé de l'injonction interlocutoire	451
❖ Durée de l'injonction interlocutoire	451
❖ Cautionnement ordonné pour compenser les frais et le préjudice pouvant résulter de l'injonction interlocutoire.	451
❖ Signification	451
❖ Renouvellement ou suspension de l'injonction interlocutoire.	452

❖ Droit d'appel du jugement prononçant ou refusant de prononcer une injonction interlocutoire	453
❖ Droit d'appel du jugement de la Cour d'appel à la Cour suprême	453
❖ Critères d'intervention de la Cour d'appel saisie de l'appel d'un jugement statuant sur une demande d'injonction interlocutoire	454
❖ Effet de l'appel sur l'exécution d'une injonction interlocutoire	455
❖ Critères de suspension provisoire d'une injonction interlocutoire pendant l'appel	456
❖ Suspension d'une injonction interlocutoire pendant une instance d'appel à la Cour suprême	458
❖ Ordonnances de sauvegarde des droits des parties pendant l'instance d'appel du jugement rejetant une demande d'injonction interlocutoire (art. 49, 379)	459
❖ La finalité des sanctions	462
❖ Exécution du jugement de condamnation pour outrage au tribunal	463
❖ Les moyens de pourvoi contre le jugement au fond accueillant ou rejetant une demande de condamnation pour outrage au tribunal	464
❖ Droit d'appel à la Cour suprême de l'arrêt de la Cour d'appel statuant sur une demande de condamnation pour outrage au tribunal	465

Charles BELLEAU

Chapitre II- Les saisies avant jugement et le séquestre (art. 516-526)	466
Section I- Les saisies avant jugement (art. 516-523)	466
1. Nature des saisies avant jugement	466

2.	Les catégories de saisies avant jugement	472
2.1	La saisie avant jugement de plein droit d'un bien meuble.	472
2.1.1	Remarques préliminaires	472
2.1.2	La saisie-revendication d'un bien meuble	474
2.1.3	La saisie avant jugement d'un bien meuble afin de protéger le recouvrement d'une créance prioritaire	479
2.1.4	La saisie avant jugement visant à assurer l'exercice des droits du demandeur sur un bien meuble	480
2.2	La saisie avant jugement, avec l'autorisation du tribunal, d'un support technologique ou d'un document qu'il contient	482
2.3	La saisie avant jugement, avec l'autorisation du tribunal, d'un bien meuble ou immeuble, afin d'assurer le recouvrement éventuel de la créance du demandeur	483
2.4	Les saisies avant jugement dans le cadre des litiges matrimoniaux	489
3.	La procédure applicable à la saisie avant jugement. . .	492
3.1	Le moment de la saisie avant jugement	492
3.2	Procédure d'introduction d'une saisie avant jugement	492
3.2.1	Les instructions du saisissant à l'huissier	493

3.2.2	La déclaration sous serment du saisissant	494
3.2.3	L'avis d'exécution.	498
3.3	Application à la saisie avant jugement, des règles régissant la saisie après jugement	499
3.4	La garde des biens saisis avant jugement	501
4.	L'annulation de la saisie avant jugement	503
4.1	Objet du recours en annulation de la saisie avant jugement.	503
4.2	Conditions relatives au demandeur en annulation	505
4.3	Délai pour faire signifier la demande d'annulation	506
4.4	Les motifs de la demande d'annulation	507
4.4.1	L'insuffisance de la déclaration sous serment	507
4.4.2	La fausseté de la déclaration sous serment	510
4.4.3	L'insuffisance et la fausseté de la déclaration sous serment	512
4.4.4	Autres motifs	513
4.5	Effet du jugement d'annulation.	514
5.	La saisie avant jugement et la demande principale	515
6.	L'exécution d'un jugement au fond accueillant l'action principale	517

Section II- Le séquestre (art. 524-526)	518
1. Nature et rôle du séquestre en contexte judiciaire	518
2. L'ordonnance de séquestre	521
3. La nomination et l'entrée en fonction du séquestre . . .	522
4. Les pouvoirs et les obligations du séquestre	523
5. La fin de l'administration du séquestre.	524
6. La vérification des frais et de la rémunération du séquestre.	525

Pierre LEMIEUX

Chapitre III- Les autorisations, approbations et homologations (art. 527, 528)	526
1. La nature de la demande et la procédure	526
2. La notion et l'effet juridique de l'homologation.	526
3. L'homologation d'une transaction	527
4. Le tribunal compétent.	528
5. Étendue des pouvoirs du tribunal saisi d'une demande d'homologation d'un acte	528

Pierre LEMIEUX

Chapitre IV- Le pourvoi en contrôle judiciaire (art. 529-535)	530
Section I- Les règles générales (art. 529-531)	531
1. Le tribunal compétent.	531
2. Les règles d'interprétation : la common law	532

3.	Le caractère discrétionnaire du recours	533
4.	La norme de contrôle.	538
4.1	La présomption de l'application de la norme de la décision raisonnable et ses conséquences	544
4.2	La primauté du droit et la norme de la décision correcte	552
4.2.1	Les normes de contrôle imposées par le législateur	552
4.2.2	Les questions constitutionnelles.	553
4.2.3	L'appel à un tribunal judiciaire	555
4.2.4	Les questions générales de droit	557
4.2.5	Les décisions contradictoires des tribunaux administratifs	560
4.2.6	Les régimes qui ne sont pas « distincts et particuliers »	561
5.	Le délai raisonnable	562
6.	Le sursis des procédures.	574
6.1	Le sursis en Cour supérieure.	575
6.2	Le sursis en Cour d'appel.	584
7.	Les modalités d'exercice du recours.	586
	Section II- Les règles particulières (art. 532-535)	589
1.	L'article 529, al. 1, par. 1 ^o : la déclaration d'inapplicabilité, d'invalidité ou d'inopérabilité d'une règle de droit	590
1.1	Les règles de droit visées	590

1.2	Les conclusions recherchées	591
1.2.1	La déclaration d'inapplicabilité	591
1.2.2	La déclaration d'invalidité	596
1.2.3	La déclaration d'inopérabilité	596
2.	L'article 529, al. 1, par. 2 ^o : le moyen de se pourvoir contre les procédures, les jugements et les décisions, des personnes ou organismes soumis au pouvoir de contrôle judiciaire de la Cour supérieure	599
2.1	Les conditions de recevabilité du recours	601
2.1.1	Une juridiction, un organisme ou une personne	601
2.1.1.1	Les comités d'arbitrage créés et imposés par la loi	602
2.1.1.2	Les organismes constitués en vertu d'une habilitation législative	602
2.1.2	Un jugement ou une décision	607
2.1.3	L'intérêt requis	608
2.1.3.1	Signification du mot « partie »	609
2.1.3.2	L'intérêt d'un organisme administratif à défendre sa compétence	612
2.1.4	L'épuisement des recours	616
2.1.4.1	Le sens du mot « appel »	617
2.1.4.2	Le sens du terme « contestation »	617

2.2	Les cas d'ouverture du recours	618
2.2.1	Une absence ou un excès de compétence	618
2.2.2	Une irrégularité grave qui entache la procédure	622
3.	L'article 529, al. 1, par. 3 ^o : le moyen de se pourvoir en cas de refus d'accomplir un acte qui n'est pas de nature purement privée	623
3.1	Les conditions de recevabilité	625
3.1.1	L'existence d'un devoir légal	625
3.1.2	Un acte qui n'est pas de nature purement privée	630
3.2	L'intérêt pour agir	637
4.	L'article 529, al. 1, par. 4 ^o : le moyen de se pourvoir en cas d'usurpation des fonctions	637

Denis FERLAND

TITRE II-	LE RECOUVREMENT DES PETITES CRÉANCES (art. 536-570)	643
❖	Caractère impératif de la procédure de recouvrement d'une « petite créance » et règles générales applicables	644
Chapitre I-	Dispositions générales (art. 536-541)	645
❖	Notion générale de « petite créance »	645
❖	Exclusion de certaines créances	647
❖	Jonction de demandeurs	648
❖	Mesures de gestion de l'instance	648

- ❖ Mesures de conciliation des parties 648
- ❖ Pouvoir du tribunal d'ordonner le transfert devant le tribunal compétent, en suivant la procédure contentieuse, d'une demande mettant en question une contestation constitutionnelle 649
- Chapitre II-** La représentation des parties (art. 542) 650
 - ❖ Les personnes physiques 650
 - ❖ L'État, les personnes morales, sociétés, associations et les autres groupements sans personnalité juridique 650
 - ❖ Interdiction générale de la représentation par avocat . . . 650
 - ❖ Représentation exceptionnelle par avocat 651
 - ❖ Droit à la consultation d'un avocat 652
- Chapitre III-** La procédure (art. 543-568) 653
 - Section I- L'introduction de la demande et sa contestation (art. 543-553) 653
 - ❖ Rôle limité du greffier au service des parties : information et assistance, sans avis juridique 653
 - ❖ La demande en recouvrement d'une petite créance . . . 653
 - ❖ Tribunal territorialement compétent 654
 - ❖ Présentation de la demande au greffier : examen de son admissibilité et révision par le tribunal 654
 - ❖ Dépôt et notification de la demande admissible avec un avis des options offertes au défendeur et la liste des pièces 654
 - ❖ Poursuite contre Sa Majesté la Reine ou le Procureur général du Québec 655
 - ❖ Options du défendeur 655

❖ Procédure subséquente selon les options du défendeur	657
❖ Paiement au demandeur ou convention de règlement à l'amiable.	657
❖ Demande de rejet de la demande ou de renvoi dans un autre district ou tribunal	657
❖ Offre réelle	657
❖ Contestation du bien-fondé de la demande	657
❖ Demande reconventionnelle	658
❖ Demande d'intervention forcée d'une autre personne	658
❖ Défaut de contester du défendeur	658
❖ Demande de continuation d'une demande introductive d'instance selon la procédure prévue au Titre du Recouvrement des petites créances (art. 536-570) (Référé)	658
Section II- La convocation des parties et des témoins (art. 554, 555).	659
❖ Convocation des parties et des témoins à l'audience	659
❖ Notification aux témoins d'une citation à comparaître.	660
❖ Production d'une déclaration à titre de témoignage de fait ou pour valoir rapport de l'expert	660
❖ Production et consultation des pièces	660
Section III- La médiation (art. 556)	661
❖ Projet-pilote de médiation obligatoire.	661
Section IV- L'audience (art. 557-561).	661
❖ Fixation de la date de l'audience et lieu de l'audience	661

❖ Remise de l'audience à une autre date	662
❖ Suspension de l'audience jusqu'au jugement de la Cour du Québec ou de la Cour supérieure saisie d'une demande ayant le même fondement juridique ou soulevant les mêmes points de droit	662
❖ Rôle du juge à l'audience	662
❖ Le rôle du juge	663
❖ Procès-verbal du greffier constatant l'entente après conciliation : effet juridique de l'entente signée et homologuée par le tribunal	665
Section V- Le jugement (art. 562-568)	665
❖ Obligation de motiver le jugement	665
❖ Délai pour rendre le jugement au fond sur une demande contestée ou pour rendre jugement par défaut	666
❖ Notification d'une copie du jugement aux parties et avis au débiteur	666
❖ Autorité limitée de la chose jugée du jugement	666
❖ Inexistence du droit d'appel du jugement.	667
❖ Contrôle judiciaire limité de l'instance et du jugement par la Cour supérieure.	667
❖ Délai exceptionnel d'exécution du jugement	669
❖ Exécution du jugement au moyen de paiements échelonnés.	669
❖ Pouvoir du tribunal d'ordonner le transfert du dossier au tribunal compétent en matière d'exécution, si la valeur du bien faisant l'objet d'une procédure d'exécution est supérieure à 15 000 \$	669
❖ Procédure d'exécution du jugement	670
❖ Demande de rétractation du jugement.	671

Chapitre IV- Dispositions diverses (art. 569, 570) 672

- ❖ Tarifs des frais judiciaires et des droits de greffe exigibles des parties et des honoraires du médiateur accrédité 672

Marie ST-PIERRE

TITRE III- LES RÈGLES PARTICULIÈRES À L'ACTION COLLECTIVE (art. 571-604) 673

Chapitre I- Dispositions introductives (art. 571-573) 673

- ❖ Notion d'« action collective » 680
- ❖ Finalité de l'action collective 681
- ❖ Un outil procédural au service du droit substantiel 682
- ❖ Évolution et portée sociale de la législation en matière d'action collective 685
- ❖ Aperçu historique 685
- ❖ De 1979 à 1989 685
- ❖ Après 1989 685
- ❖ Portée sociale de la législation sur le « recours collectif » 686
- ❖ Les étapes de la procédure en matière d'action collective 687
- ❖ Notion de membre du groupe 687
- ❖ Notion de groupe 688
- ❖ Personnes titulaires du droit d'agir à titre de représentant d'un groupe dans une action collective 690
- ❖ Notion de représentant 691

- ❖ Tribunal compétent pour entendre les actions collectives695
- ❖ Compétence exclusive de la Cour supérieure 695
- ❖ Compétence exclusive d'autres tribunaux 695
- ❖ Discretion de la Cour supérieure dans les cas de compétence concurrente d'autres instances administratives.....696
- ❖ Tribunal compétent territorialement pour entendre une demande d'autorisation d'une action collective et l'action collective.....696
- ❖ Gestion particulière de l'action collective et ordonnances de sauvegarde697
- ❖ Registre central des actions collectives..... 699

- Chapitre II- L'autorisation d'exercer l'action collective (art. 574-578) 701**
- ❖ Suspension de la prescription à l'étape de la demande d'autorisation701
- ❖ La demande d'autorisation d'exercer l'action collective... 702
- ❖ Contenu de la demande d'autorisation d'exercer l'action collective703
- ❖ Signification de la demande d'autorisation et d'un avis de présentation705
- ❖ Contestation orale de la demande d'autorisation d'exercer l'action collective et permission de présenter une preuve appropriée706
- ❖ Contestation de la demande d'autorisation par moyens préliminaires.....714
- ❖ L'intervention d'un tiers à l'étape de l'autorisation 717
- ❖ L'intervention amicale718

❖ Rôle du tribunal à l'étape de l'autorisation de l'exercice d'une action collective	719
❖ Critères d'autorisation de l'exercice de l'action collective	723
❖ Le statut juridique pour agir du représentant	744
❖ La discrétion judiciaire de la Cour supérieure : le principe directeur de la proportionnalité	748
❖ Le jugement d'autorisation de l'exercice d'une action collective	749
❖ La description du groupe et, le cas échéant, des sous-groupes	749
❖ L'identification des questions traitées collectivement et des conclusions	751
❖ La détermination du district judiciaire de l'introduction de l'action collective	752
❖ L'ordonnance de publication d'un avis aux membres et d'accessibilité sur Internet de l'information sur l'action collective	752
❖ Ordonnance de publication d'un avis aux membres en cours d'action collective	752
❖ La détermination du délai d'exclusion d'un membre du groupe	753
❖ La demande d'autorisation d'exercer l'action collective multiterritoriale	753
❖ Droit d'appel des jugements rendus dans le cours du processus qui conduit au refus ou à l'octroi de l'autorisation d'exercer une action collective	755
❖ Droit d'appel du jugement rendu au stade de l'autorisation de l'action collective.	757

❖ Droit d'appel du jugement d'autorisation de l'action collective	757
❖ Critères de permission d'appeler <i>sui generis</i> du jugement d'autorisation de l'action collective (art. 578)	758
❖ Droit d'appel du jugement de refus d'autorisation de l'action collective	760
❖ Critères d'intervention de la Cour d'appel	761
Chapitre III- Les avis (art. 579-582)	763
❖ Notification ou publication d'un avis aux membres après jugement d'autorisation de l'action collective	763
❖ Détermination de la date, de la forme et du mode de publication ou diffusion de l'avis aux membres	764
❖ Droit, délai et procédure d'exclusion d'un membre du groupe	765
❖ Autorisation d'une action collective à la seule fin de l'approbation d'une transaction	766
Chapitre IV- Le déroulement de l'action collective (art. 583-590)	769
❖ Demande introductive d'instance	769
❖ Déclaration de caducité de l'autorisation d'exercice de l'action collective	769
❖ Contenu de la demande introductive de l'action collective	770
❖ Déroulement accéléré et simplifié de l'instance d'une action collective	771
❖ Interdiction de la demande reconventionnelle et de la scission d'instance en matière d'action collective	773
❖ Contestation préliminaire et demande de rejet de l'action collective abusive	773

❖ Modification d'un acte de procédure, désistement de la demande, renonciation aux droits résultant d'un jugement	774
❖ Modification d'un acte de procédure	774
❖ Désistement de la demande, d'un acte de procédure, renonciation aux droits résultant d'un jugement	778
❖ Effet juridique d'un aveu par le représentant	778
❖ Intervention dans l'instance de l'action collective	779
❖ Interrogatoire préalable et examen médical d'un membre, interrogatoire d'un témoin hors cour	780
❖ Révision ou annulation en cours d'instance du jugement d'autorisation, modification ou scission du groupe	781
❖ Conservation réputée de l'intérêt du représentant en cas d'extinction de sa créance personnelle, renonciation au statut de représentant, substitution d'un membre au représentant.	783
❖ Transaction, acceptation d'offres réelles ou acquiescement soumis à l'approbation du tribunal	784
❖ Critères d'approbation de la transaction	785
❖ Procédure de demande d'approbation de la transaction	786
❖ Jugement sur la demande d'approbation de la transaction	787
Chapitre V- Le jugement et les mesures d'exécution (art. 591-604)	790
Section I- Le jugement, ses effets et sa publicité (art. 591-594)	790
❖ Le jugement	790
❖ Les effets du jugement sur l'action collective sur les membres du groupe	791

❖ La publicité du jugement sur l'action collective – l'avis aux membres.	792
❖ Indemnisation du représentant, frais de justice, honoraires de son avocat	792
❖ Homologation d'une transaction ou reconnaissance d'un jugement étranger sur une action collective	795
Section II- Le recouvrement collectif (art. 595-598).	796
❖ Mesure réparatrice.	797
❖ Recouvrement collectif et liquidation individuelle des réclamations des membres ou distribution d'un montant à chacun, attribution du montant à un tiers	798
❖ Disposition du reliquat	798
❖ Ordre de paiement des créances avant liquidation, distribution ou attribution du montant recouvré collectivement	800
Section III- Le recouvrement individuel (art. 599-601)	800
❖ Procédure et preuve de réclamation individuelle d'un membre	801
Section IV- L'appel (art. 602-604).	802
❖ Droit d'appel du jugement sur l'action collective par une partie	802
❖ Droit d'appel du jugement sur l'action collective par un membre, si le représentant n'en appelle pas.	802
❖ Avis de l'appelant aux membres	802
❖ Ordonnance de la Cour d'appel de transmission du dossier au tribunal de première instance	803

**LIVRE VII – LES MODES PRIVÉS DE
PRÉVENTION ET DE RÈGLEMENT
DES DIFFÉRENDS**

Marie ST-PIERRE

TITRE I-	LA MÉDIATION (art. 605-619)	807
Chapitre I-	Les rôles et les devoirs des parties et du médiateur (art. 605-607)	811
Chapitre II-	Le déroulement de la médiation (art. 608-612)	813
Chapitre III-	La fin de la médiation (art. 613-615)	815
Chapitre IV-	Dispositions particulières à la médiation familiale (art. 616-619)	816

David FERLAND

TITRE II-	L'ARBITRAGE (art. 620-655)	819
❖	Accès à la justice et arbitrage	820
❖	Valeurs et principes de justice civile	820
❖	Principes de la procédure applicable aux modes privés de prévention et de règlement des différends	821
❖	Principes généraux	821
❖	Choix consensuel des modes privés	822
❖	Types de modes privés	822
❖	Obligation de considérer les modes privés avant de recourir aux tribunaux	822

- ❖ Devoir de bonne foi, de transparence et de coopération des parties dans le cadre de la procédure de prévention et de règlement de leurs différends 823
- ❖ Devoir des parties et des tiers mandatés de respecter le principe de proportionnalité de leurs démarches privées 824
- ❖ Devoir des parties et des tiers mandatés de respecter les droits et libertés de la personne et les autres règles d'ordre public. 824
- ❖ Choix d'un tiers médiateur ou arbitre de concert entre les parties 824
- ❖ Devoir d'impartialité, diligence et bonne foi, et responsabilité limitée du tiers médiateur ou arbitre 824
- ❖ Engagement des parties à la confidentialité du processus privé de prévention ou de règlement de leur différend . . . 825
- ❖ Choix consensuel des parties, avec le tiers, le cas échéant, de la procédure applicable au mode privé de prévention et de règlement des différends. 826
- ❖ Absence de renonciation des parties à leur droit d'agir en justice, sauf en cas d'arbitrage 826
- ❖ Renonciation à la prescription acquise et au bénéfice du temps écoulé ou convention de suspension limitée de la prescription pendant la procédure. 827
- ❖ La convention d'arbitrage 827
- ❖ L'arbitrabilité 829
- ❖ L'arbitrage et l'expertise 831
- ❖ Sources de la procédure d'arbitrage 831
- ❖ Forme de la convention d'arbitrage. 833
- ❖ Personnes liées par la clause compromissoire 835

Chapitre I-	Dispositions générales (art. 620-623)	837
❖	Notion d'arbitrage et mission de l'arbitre	837
❖	Notion d'amicable composition	837
❖	Immunité de l'arbitre dans l'exercice de sa mission.	839
❖	Compétence exclusive de l'arbitre, sauf exception prévue par la loi.	841
❖	Devoir du tribunal judiciaire saisi de renvoyer les parties à l'arbitrage, sauf nullité de la convention	841
❖	Interdiction aux parties de déroger par leur convention d'arbitrage à certaines dispositions du Code	846
❖	Pouvoir du tribunal de prononcer, sur demande, des mesures provisionnelles ou des ordonnances de sauvegarde avant ou pendant la procédure d'arbitrage.	846
Chapitre II-	La nomination des arbitres (art. 624-630)	848
❖	Nomination consensuelle de l'arbitre par les parties.	848
❖	Remplacement de l'arbitre.	849
❖	Nomination judiciaire de l'arbitre	849
❖	Récusation de l'arbitre	850
❖	Récusation judiciaire de l'arbitre.	851
❖	Révocation judiciaire de l'arbitre.	851
❖	Intervention judiciaire dans la procédure de récusation ou de révocation de l'arbitre.	852
❖	Inexistence du droit d'appel de la décision judiciaire sur la nomination, la récusation ou la révocation de l'arbitre	852

Chapitre III- Le déroulement de l'arbitrage (art. 631-637)	853
❖ Introduction de la procédure arbitrale	853
❖ Détermination de la procédure arbitrale et respect des principes de la contradiction et de la proportionnalité . . .	853
❖ Pouvoirs généraux de l'arbitre accessoires à sa compétence	854
❖ Révision par le tribunal de la décision de l'arbitre sur sa compétence	856
❖ Oralité de la procédure arbitrale, sauf convention contraire, et faculté de présenter un exposé écrit	857
❖ Avis de la date de l'audience, de l'inspection de biens ou d'une visite des lieux	858
❖ Convocation des témoins à l'audience	858
❖ Assistance judiciaire pour l'obtention de preuves ou contrainte judiciaire contre un témoin	859
❖ Sanction du défaut d'une partie d'exposer ses prétentions, de se présenter à l'audience ou d'administrer une preuve	859
❖ Décision en cours d'arbitrage	859
❖ Décision d'un tribunal arbitral collégial rendue à la majorité des voix	860
❖ Responsabilité égale des parties du paiement des honoraires de l'arbitre et des frais engagés	860
Chapitre IV- Les mesures d'exception (art. 638-641)	861
❖ Pouvoir de l'arbitre de prendre, modifier, suspendre ou rétracter des mesures provisionnelles, ordonnances provisoires ou de sauvegarde des droits des parties à l'arbitrage et force exécutoire de ces mesures	861

Chapitre V- La sentence arbitrale (art. 642-644)	863
❖ Contenu et effet de la sentence arbitrale	863
❖ Durée du délibéré	864
❖ Consignation du règlement du différend dans une sentence arbitrale	864
❖ Notification de la sentence arbitrale	864
❖ Rectification d'une erreur d'écriture, de calcul ou d'une autre erreur matérielle ou sentence complémentaire	864
❖ Le délibéré	865
❖ Confidentialité du processus, secret du délibéré et droit des parties d'être entendues	866
Chapitre VI- L'homologation (art. 645-647)	868
❖ Nature et portée de la procédure d'homologation	868
❖ Effet de l'homologation sur la sentence arbitrale	870
❖ Procédure de demande d'homologation	871
❖ Sursis à statuer sur une demande en homologation	871
❖ Motifs limitatifs de refus de l'homologation d'une sentence arbitrale ou d'une mesure provisionnelle ou de sauvegarde	872
❖ Ordonnance de fournir un cautionnement	877
❖ Droit d'appel du jugement sur une demande d'homologation	877
❖ Sanction du non-respect d'une sentence arbitrale conventionnelle homologuée	878
Chapitre VII- L'annulation de la sentence arbitrale (art. 648)	879
❖ Demande d'annulation	879

❖ Délai de présentation d'une demande d'annulation	882
❖ Suspension d'une demande d'annulation	882
❖ Droit d'appel du jugement rendu sur une demande d'annulation d'une sentence arbitrale	882
Chapitre VIII- Les dispositions particulières à l'arbitrage commercial international (art. 649-651) . . .	884
❖ Renvoi aux instruments internationaux à des fins d'interprétation des dispositions relatives à l'arbitrage commercial international	884
❖ Mise en cause d'intérêts de commerce international	885
❖ Règles pertinentes permettant à l'arbitre de trancher le différend	886
Chapitre IX- La reconnaissance et l'exécution des sentences arbitrales rendues hors du Québec (art. 652-655)	887
❖ Demande de reconnaissance	887
❖ Interprétation des règles à la lumière des instruments internationaux	888
❖ Prohibition de l'examen du fond du différend	888
❖ Motifs limitatifs de refus de la reconnaissance d'une sentence arbitrale étrangère	889
❖ Sursis à statuer sur la reconnaissance et l'exécution d'une sentence arbitrale étrangère	890
❖ Ordonnance de fournir un cautionnement dans le cadre d'une demande de reconnaissance et d'exécution d'une mesure provisionnelle ou de sauvegarde	890

Charles BELLEAU

LIVRE VIII – L'EXÉCUTION DES JUGEMENTS

TITRE I- Les principes et les règles générales applicables à l'exécution (art. 656-701)	891
❖ Introduction : rappel de quelques règles du cadre général de la procédure civile	891
Chapitre I- Dispositions générales (art. 656-659)	895
1. Domaine d'application des mesures et procédures d'exécution	895
2. L'exécution volontaire et l'exécution forcée	897
3. Délais d'attente	897
4. Le rôle de l'huissier de justice	901
5. Les demandes incidentes à l'exécution	903
5.1 Véhicules procéduraux	903
5.2 Compétence des tribunaux en ces matières	904
5.3 Compétence du greffier spécial	905
Chapitre II- L'exécution provisoire (art. 660, 661)	906
1. But de l'exécution provisoire	906
2. Domaine d'application de l'exécution provisoire	907
2.1 L'exécution provisoire de plein droit	908
2.1.1 Certains jugements en matière familiale	909

2.1.2	Jugement ordonnant le retour d'un enfant suite à un enlèvement	911
2.1.3	Certains jugements rendus en contexte de régime de protection et d'administration du bien d'autrui	911
2.1.4	Réparations urgentes	912
2.1.5	Expulsion d'une personne des lieux qu'elle occupe	912
2.1.6	Reddition de compte et confection d'inventaire	913
2.1.7	Liquidation successorale	913
2.1.8	Possession d'un bien	914
2.1.9	Mise sous séquestre d'un bien	914
2.1.10	Abus de la procédure	914
2.1.11	Provision pour frais	914
2.1.12	Frais de justice.	915
2.1.13	Suspension de l'exécution provisoire de plein droit par le tribunal de première instance ou par un juge de la Cour d'appel ou encore levée de la suspension ordonnée.	915
2.2	L'exécution provisoire relevant de la discrétion judiciaire	916
3.	Le rôle du juge de la Cour d'appel	924
3.1	Les dispositions applicables.	924

3.2	L'approche des juges de la Cour d'appel	925
4.	Prohibition de l'exécution provisoire ou existence d'un autre remède à la règle de l'effet suspensif du pourvoi en appel.	932
Chapitre III-	L'exécution volontaire (art. 662-678)	934
Section I-	Le paiement (art. 662-670)	934
§1. –	La règle générale (art. 662)	934
§2. –	Le paiement échelonné (art. 663)	934
§3. –	Le dépôt volontaire (art. 664-670)	935
3.1	Domaine d'application et avantages du dépôt volontaire	935
3.2	Procédure et compétence du tribunal	938
3.3	Contestation d'une déclaration	939
3.4	Les réclamations.	940
3.5	Distribution des sommes déposées	941
3.6	Sanction du défaut du débiteur de respecter ses engagements	941
3.7	Renonciation du débiteur à la protection de la loi	942
Section II-	Le délaissement (art. 671)	942
1.	Le droit applicable à la procédure de délaissement volontaire	942
2.	La procédure de délaissement volontaire	942

Section III- La constitution d'une caution (art. 672-674)	943
1. Le droit substantiel applicable à la procédure de constitution d'une caution	943
1.1 Nature du cautionnement	943
1.2 La caution judiciaire.	943
2. La procédure de fourniture de la caution	945
3. La portée de l'engagement de la caution	946
Section IV- La reddition de compte (art. 675-678)	946
1. Le droit substantiel applicable à la reddition de compte	946
1.1 Nature de la reddition de compte	946
1.2 La reddition de compte judiciaire	947
2. La procédure de la reddition de compte.	947
2.1 Le contenu et la production du compte	948
2.2 La contestation du compte	949
2.3 Le jugement	950
Chapitre IV- L'exécution forcée (art. 679-701).	951
❖ Introduction : nature de l'exécution forcée	951
Section I- Les règles générales relatives à l'exécution forcée (art. 679-682)	953
1. Les instructions du bénéficiaire du jugement à l'huissier	953
2. L'avis d'exécution	954

Section II- Les droits et obligations des personnes qui participent au processus d'exécution (art. 683-687)	956
§1. – Dispositions générales (art. 683, 684)	956
§2. – L'huissier de justice (art. 685-687)	957
2.1 Les devoirs de l'huissier	957
2.2 La responsabilité civile de l'huissier	958
2.3 Les pouvoirs généraux de l'huissier	959
Section III- L'interrogatoire après jugement (art. 688, 689)	960
1. Objet et conditions d'ouverture de l'interrogatoire	960
2. Procédure de convocation	964
3. La tenue de l'interrogatoire	964
4. Les frais de l'interrogatoire	965
Section IV- Les règles applicables en cas de décès ou d'incapacité (art. 690, 691)	965
Section V- Les règles particulières de l'exécution forcée sur action réelle (art. 692, 693)	966
1. Domaine d'application	966
2. Procédure d'exécution	968
3. Contestation de l'exécution forcée	969
Section VI- Le bénéfice d'insaisissabilité (art. 694-701)	970
1. Domaine d'application, objet et interprétation des dispositions applicables	970

2.	Les insaisissabilités relatives	974
2.1	Le moment pour invoquer la faculté de soustraire ces biens de la saisie	974
2.2	Certains meubles du débiteur	975
2.2.1	Étendue de cette insaisissabilité	975
2.2.2	Contestation de l'évaluation effectuée par l'huissier	979
2.2.3	Exceptions à la règle	979
2.3	Les instruments de travail nécessaires à l'exercice personnel de l'activité professionnelle du débiteur	980
2.3.1	Portée limitée du bénéfice	980
2.3.2	La notion d'activité professionnelle	981
2.3.3	Exceptions à la règle	986
3.	Les insaisissabilités absolues	987
3.1	La nourriture, les combustibles, le linge et les vêtements nécessaires à la vie de la famille	987
3.2	Les biens qui sont nécessaires pour pallier un handicap ou pour soigner une maladie	987
3.3	Les animaux de compagnie	989
3.4	Les papiers, portraits et autres documents de famille, les médailles et autres décorations	989
3.5	Le véhicule automobile de promenade	989
3.5.1	Règle générale	989

3.5.2	Exceptions à la règle	992
3.6	Les vases sacrés et autres objets servant au culte religieux	993
3.7	Les livres de compte, titres de créance et autres documents	993
3.8	Le remboursement de certains frais engagés par le débiteur	993
3.9	Les insaisissabilités découlant de lois diverses	903
3.9.1	Exemples tirés de lois du Québec	994
3.9.2	Exemples tirés de lois du Canada	995
3.10	Certains montants et indemnités versés au débiteur	997
3.11	Les biens donnés ou légués sous condition d'insaisissabilité	998
3.11.1	Conditions d'application et étendue	998
3.11.2	Exceptions à la règle	1001
3.12	Les cotisations à des régimes de retraite pour employés	1004
3.12.1	Objet	1004
3.12.2	Exceptions à la règle	1004
3.13	Le capital accumulé pour le service d'une rente ou dans un instrument de retraite	1006
3.13.1	Conditions d'application	1006
3.13.2	Exceptions à la règle	1007

3.14	Les œuvres d’art et biens culturels ou historiques provenant de l’extérieur du Québec	1008
3.14.1	Objet	1008
3.14.2	Exceptions	1008
3.15	Une portion des revenus du débiteur	1008
3.15.1	Les inclusions et les exclusions (lettre A)	1009
3.15.2	Les exemptions (lettre B)	1011
3.15.3	La portion saisissable des revenus (lettre C)	1011
3.15.4	Le travailleur autonome ou celui dont l’employeur réside hors du Québec	1012
3.16	L’immeuble servant de résidence principale au débiteur	1013
TITRE II-	LA SAISIE DES BIENS (art. 702-741)	1017
Chapitre I-	Dispositions générales (art. 702, 703)	1017
1.	Les types de saisie	1017
1.1	La saisie mobilière	1018
1.2	La saisie en mains tierces	1020
1.3	La saisie immobilière	1024
2.	Précisions applicables à la saisie de biens meubles	1025
Chapitre II-	La saisie-exécution des biens meubles et immeubles (art. 704-710)	1027
1.	Procédure générale applicable à la saisie mobilière et à la saisie en mains tierces	1027

2. Procédure applicable à la saisie immobilière	1028
3. Le procès-verbal de saisie	1031
4. La mainlevée de la saisie et, le cas échéant, le remplacement des biens saisis	1033
Chapitre III- La saisie en mains tierces (art. 711-721)	1034
Section I- Les règles générales (art. 711-718)	1034
1. La déclaration et les obligations du tiers-saisi	1034
2. Règles particulières à la saisie de revenus	1037
3. La contestation de la déclaration du tiers-saisi	1039
4. Les suites d'une déclaration affirmative sans réserve	1040
5. Les suites d'une déclaration affirmative avec réserve	1041
6. La déclaration négative	1042
7. La sanction des manquements aux obligations du tiers-saisi	1044
Section II- Les règles particulières en matière d'aliments (art. 719-721)	1047
Chapitre IV- Les règles particulières à certaines saisies (art. 722-730)	1049
Section I- La saisie sur la personne du débiteur (art. 722)	1049
Section II- La saisie de valeurs mobilières ou de titres intermédiés sur les actifs financiers (art. 723-726)	1050
1. Remarque préliminaire	1050

2.	Règles particulières aux modes de saisie	1050
2.1	Saisie des valeurs mobilières représentées par des certificats	1050
2.2	Saisie de valeurs mobilières sans certificat ou de titres intermédiés	1051
2.3	Saisie par la signification de l'avis d'exécution au titulaire d'une sûreté.	1051
3.	Effets de la saisie.	1051
Section III-	La saisie de supports technologiques (art. 727, 728).	1052
Section IV-	La saisie des biens en coffre-fort (art. 729).	1053
Section V-	La saisie de véhicules routiers immatriculés (art. 730)	1054
Chapitre V-	La garde des biens saisis (art. 731-734)	1055
1.	Rôle du gardien et qualités pour agir à ce titre	1055
2.	Pouvoirs et obligations du gardien.	1058
3.	Libération et remplacement du gardien	1061
4.	Frais de garde	1062
5.	Désignation d'un séquestre à la suite d'une saisie immobilière	1063
Chapitre VI-	L'opposition à la saisie et à la vente (art. 735-741)	1065
Section I-	Dispositions générales (art. 735, 736).	1065
1.	Nature de l'opposition.	1065

2. L'opposition à fin d'annuler la saisie et la vente projetée.	1066
2.1 Remarques préliminaires.	1066
2.2 L'insaisissabilité.	1068
2.3 L'extinction de la dette.	1068
2.4 La mise à prix proposée	1069
2.5 L'irrégularité de nature préjudiciable.	1070
2.6 La revendication du bien ou de partie de celui-ci.	1072
3. L'opposition à fin de charge	1077
4. L'opposition à une charge	1079
5. Les règles particulières à la procédure d'opposition. . .	1080
Section II- Les effets de l'opposition (art. 737-741)	1082
TITRE III- LA VENTE SOUS CONTRÔLE DE JUSTICE (art. 742-761)	1087
Chapitre I- La charge de la vente (art. 742-746)	1087
1. Considérations générales	1087
2. Les obligations, devoirs et pouvoirs de l'huissier	1090
Chapitre II- Le mode de réalisation (art. 747-756)	1094
1. Mise à prix et évaluation	1094
2. L'avis de vente	1095
3. Les réactions possibles et leurs effets	1097

4. Modalités de la vente	1099
4.1 Modalités particulières de la vente par appel d'offres	1100
4.2 Modalités particulières de la vente aux enchères.....	1100
4.3 Modalités applicables à la vente de valeurs mobilières ou de titres intermédiés sur des actifs financiers.....	1101
4.4 Les suites d'une situation d'impossibilité de vendre les biens	1102
Chapitre III- La vente et ses effets (art. 757-761)	1103
1. L'avis de confirmation de la vente	1103
2. L'extinction de certains droits réels qui grevaient le bien.....	1104
3. L'annulation de la vente	1107
3.1 Considérations générales.....	1107
3.2 Les motifs	1108
3.3 La procédure	1114
TITRE IV- LA DISTRIBUTION DU PRODUIT DE L'EXÉCUTION (art. 762-777)	1117
Chapitre I- Dispositions générales (art. 762)	1117
Chapitre II- La distribution du produit de la vente ou des sommes d'argent saisies (art. 763-771)	1118
Section I- Le rapport de l'huissier (art. 763-765)	1118

Section II- L'état de collocation (art. 766-771)	1120
1. Considérations générales	1120
2. Contenu	1121
2.1 Dispositions générales	1121
2.2 Dispositions particulières	1124
3. Révision d'office ou sur demande	1128
4. Contestation	1128
Chapitre III- La distribution des revenus saisis (art. 772-777)	1131
1. Considérations générales	1131
2. La participation aux distributions	1132
2.1 Contenu et effets des réclamations	1132
2.2 Contestation d'une réclamation	1134
2.3 Périodicité et ordre de distribution des créances au dossier	1135
2.4 Cessation de la distribution à un créancier	1137
TABLE DE LA LÉGISLATION	1139
TABLE DE LA JURISPRUDENCE	1171
BIBLIOGRAPHIE	1555
INDEX ANALYTIQUE	1609